

# PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 5 DÉCEMBRE 2022

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 5 décembre 2022 à 19 h 00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Peter Buzzell
M. Roger Heath	

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Sont absents : M. Fernando Sanchez, M. Anthony Laroche et Mme Danielle Lamontagne.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19 h 00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-05/1

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

## 4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

2022-12-05/2

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 ;

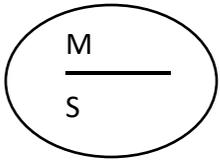
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre 2022.

## 5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2022-12-05/3

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de novembre et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.



# PROCÈS-VERBAUX



## 6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

- 1) Incendies : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 2) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.

## 7.0 TRÉSORERIE :

### 7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2022-12-05/4

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 9336 à 9366 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 66 360,43 \$.

### 7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Dépôt du registre de déclaration des dons, marques d'hospitalités ou autres dons reçus :

-Aucune déclaration pour l'année 2022.

### 7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

#### 7.3.1 ADOPTION DE LA GRILLE DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2023

2022-12-05/5

**ATTENDU QUE** le conseil désire fixer les salaires des employés et des membres du conseil pour l'année 2023 ;

**ATTENDU QUE** des comparatifs ont été faits avec les classes d'emploi B, C, D et H de la MRC de Coaticook et les échelons salariaux s'y rapportant;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter la grille des salaires des employés et des membres du conseil pour 2023, tel que présenté, et de la déposer aux archives de la municipalité sous la cote CC.40.

#### 7.3.2 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2023

2022-12-05/6

**ATTENDU QUE** le conseil désire faire une demande de financement au programme d'emplois d'été Canada ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite embaucher un étudiant pour la saison estivale afin d'aider aux travaux municipaux ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité que la municipalité dépose une demande de financement au programme d'emplois d'été Canada.



# PROCÈS-VERBAUX



## 8.0 RÉSOLUTIONS

### 8.1 ADOPTION DU CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

2022-12-05/7

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que le calendrier proposé des séances ordinaires de l'année 2023 est accepté, c'est-à-dire le premier lundi de chaque mois à 19h00 au bureau municipal, à l'exception du :

- Lundi 16 janvier 2023
- Mardi 5 septembre 2023

### 8.2 DEMANDE DE DÉMOLITION DU BÂTIMENT AU 338, CHEMIN PARKER

Reporté.

### 8.3 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SUR LE LOT 5 792 797

2022-12-05/8

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Miguel Morin dépose une demande d'autorisation à la CPTAQ afin de construire une résidence sur le lot 5 792 797 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme au règlement de zonage n° 215-20 afin d'y avoir un usage principal (H1) de type « habitation unifamiliale » ;

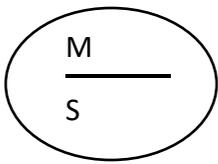
**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne soit pas affecté négativement par une autorisation de la Commission ;

**CONSIDÉRANT QUE** les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ne s'en trouvent pas affectés vu sa superficie et qu'une autorisation n'a pas d'impact négatif sur les activités agricoles et forestières environnantes existantes et en développement ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucun établissement de production animale qui peut être affectée par une autorisation de la Commission ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 792 797 est le seul lot propriété du demandeur et qui, dans les circonstances, est adapté au projet bien qu'il existe des lots vacants pouvant accueillir l'usage à l'extérieur de la zone agricole.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que la municipalité de Dixville appuie la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par monsieur Miguel Morin, afin de construire une résidence sur le lot 5 792 797.



# PROCÈS-VERBAUX



## 9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

### 9.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT N° 247-23 – TAXATION ET TARIFICATION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2023 ET CONDITIONS DE PERCEPTION

2022-12-05/9

Monsieur le conseiller Roger Heath donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 247-23 - Taxation et tarification municipale pour l'année 2023 et conditions de perception.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Des copies du présent projet de règlement sont disponibles pour consultation.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

### 9.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT N°. 248-23 – ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTION « DIXVILLE HABITATION DURABLE 2023 »

2022-12-05/10

Monsieur le conseiller Peter Buzzell donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 248-23 établissant le programme « Dixville Habitation durable 2023 ».

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Des copies du présent projet de règlement sont disponibles pour consultation.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

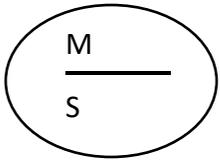
### 9.3 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT N°. 249-23 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

2022-12-05/11

Monsieur le conseiller Teddy Chiasson donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 249-23 fixant la rémunération des membres du conseil pour l'année 2023.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Des copies du présent projet de règlement sont disponibles pour consultation.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.



# PROCÈS-VERBAUX



## 10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

## 11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-11-12

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19 h 22.

---

Greffier-trésorier

---

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.